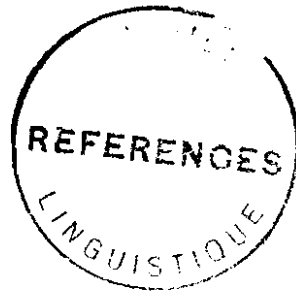


49117 B0330



Distr.:
LIMITEE
INR/PTA/CIC/I/1
23 août 1982
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Secrétariat provisoire de la Zone d'échanges
préférentiels pour les Etats de l'Afrique
de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP)
Comité de la coopération industrielle
Lusaka (Zambie), 25 - 29 octobre 1982

LA DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE
(Concepts, objectifs, priorités, méthodes d'approche et activités
au cours de la phase préparatoire 1982-1984)

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1
II. CONCEPTS, OBJECTIFS, PRIORITES ET METHODES D'APPROCHE	1
A. Les industries mécaniques	2
B. Les industries clefs basées sur les ressources naturelles	5
C. Les relations entre les industries mécaniques et les industries clefs basées sur les ressources	6
III. ACTIVITES PREPARATOIRES MENEES A CE JOUR	8
IV. ACTIVITES PREVUES AU COURS DE LA PHASE PREPARATOIRE (1982-1984)	9
V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	17

LA DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE

(Concepts, objectifs, priorités, méthodes d'approche et activités au cours de la phase préparatoire 1982 - 1984)

I. INTRODUCTION

1. Au début des années 70, la détérioration continue des économies africaines a poussé la CEA à formuler et à encourager des politiques et stratégies économiques destinées à introduire des transformations radicales au niveau des structures économiques actuelles. En ce qui concerne le secteur industriel, les recommandations et décisions formulées par les différentes conférences des ministres africains de l'industrie, le Colloque régional sur les politiques et stratégies industrielles, la troisième Conférence générale de l'ONUDI et approuvées ensuite par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, ont amené l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies à proclamer, par sa résolution A/RES/35/66 B (en date du 15 décembre 1980), les années 80 Décennie du développement industriel de l'Afrique.

II. CONCEPTS, OBJECTIFS, PRIORITES ET METHODES D'APPROCHE

2. Les pays africains se sont rendus compte par suite d'une rude expérience, que l'industrie constitue le moteur du développement et qu'ils ne réussiront pas à améliorer le niveau de vie de leurs populations s'ils ne développent pas une industrie locale introvertie et reposant sur les ressources naturelles ainsi que les activités apparentées. Les pays reconnaissent que la dite industrialisation reposant sur la substitution d'importations n'a fait qu'accroître leur dépendance vis-à-vis des fournisseurs étrangers puisqu'elle se fonde sur les machines, l'équipement, les matières premières, les facteurs de production intermédiaires et les pièces de rechange importés. Au cours de ces dernières années, ils ont ressenti et continuent à souffrir de plus en plus des conséquences néfastes d'une telle dépendance, principalement en raison de la diminution de leurs réserves en devises. Nombre d'établissements de production ont été fermés et le sont toujours alors que beaucoup d'autres sont largement sous-utilisés en raison du manque de devises devant servir à l'achat des facteurs de production susénumérés. Cette situation déplorable empirera si l'on n'y remédie pas.

3. La principale, sinon la seule solution, à cette situation est que les pays africains créent au moins certaines des industries qui produisent les facteurs essentiels, actuellement importés. C'est là l'idée qui sous-tend l'objectif du Plan d'action de Lagos (PIA) et de la Décennie du développement industriel de l'Afrique et qui vise à traduire la section du Plan d'action de Lagos relative à l'industrie en projets et activités industriels spécifiques. La Décennie du

développement industriel de l'Afrique a par conséquent pour objectif de promouvoir et d'accélérer l'industrialisation collective autonome et auto-entretenu pour assurer ainsi à l'Afrique un développement socio-économique véritable. A cette fin, une plus grande attention sera accordée à la mobilisation d'un appui politique, financier et technique aux niveaux national, sous-régional, régional et international.

4. L'exécution des projets, programmes et activités apparentés reposant sur le double objectif d'autonomie et d'autosuffisance supposerait évidemment l'implantation d'industries clefs en vue de produire les facteurs essentiels et stratégiques pour les autres industries et secteurs socio-économiques, notamment l'alimentation et l'agriculture (secteurs auxquels le Plan d'action de Lagos accorde la plus haute priorité), le transport, le bâtiment et la construction. Les industries de base que sont les industries métallurgiques, mécaniques et chimiques constituent les sous-secteurs prioritaires.

5. A l'intérieur de ces sous-secteurs, les branches d'industrie qui fournissent les facteurs nécessaires à l'accroissement de la production, du traitement et du stockage alimentaires ont été considérées comme absolument prioritaires. Il s'agit des sous-secteurs qui fabriquent les outils manuels et le matériel agricole, le matériel de traitement et de stockage des aliments, l'équipement de transport nécessaire à l'acheminement des facteurs de production et des produits agricoles, les pièces de rechange et éléments connexes, les métaux nécessaires à leur fabrication ainsi que les engrais, pesticides et produits pharmaceutiques.

6. L'idée d'un développement industriel passant par le biais des industries clefs et l'approche à un tel développement ont été proposées comme base de la croissance industrielle au cours de la Décennie et au delà. Il existe principalement deux types d'industries clefs, ce sont: les industries mécaniques et les industries clefs reposant sur les ressources naturelles.

A. Les industries mécaniques

7. L'industrie mécanique est un pourvoyeur de technologie. Elle produit des biens d'équipement qui, à leur tour, fournissent des biens intermédiaires et finis. Elle englobe donc la technologie utilisée dans l'ensemble des activités économiques et sociales.

8. L'industrie mécanique est si vaste qu'aucun pays en développement ne peut prétendre fabriquer l'ensemble des machines et du matériel de l'exploitation minière, de l'industrie, de l'agriculture, des transports et des communications dont il a besoin. Pourtant, le fait que les Etats membres éprouvent de **plus** en plus de difficultés à régler en devises les importations de cette gamme de produits et de pièces de rechange susmentionnées contribue à freiner la croissance économique de ces pays.

9. Cela étant, quel que soit le niveau de développement d'un pays africain, il est impérieux de mettre en valeur les compétences et connaissances essentielles se rapportant à certains aspects de l'ingénierie. Voici des exemples de biens industriels pouvant être fabriqués par l'utilisation de moyens de production qui ne sont heureusement pas sensibles aux économies d'échelle:

a) les moulages de métaux tels que les trous d'hommes, grilles, revêtements contrepoids, bornes d'incendie; cache-soupape, volants, disques à frein, tuyaux, accessoires, pièces et composantes mécaniques en fonte;

b) les outils manuels tels que les bèches, pics, houes, pelles, faucilles, fourches, rateaux, fourches à foin, couteaux, haches, marteaux;

c) les outils et matériel agricoles tels que les houes, charrues, haches, bèches, pics, pioches, machettes, herses, semoirs, pelles, motoculteurs, buttoirs, planteuses, réservoirs d'eau, épandeurs, récipients;

d) les pièces pour équipement de transport telles que, les pots d'échappement, ressorts, essieux de wagon, roues, pièces et éléments en fonte pour le matériel roulant et les blocs de moteurs;

e) le matériel de quincaillerie, les accessoires, et les pièces tels que les clous, vis, écrous, loquets, serrures, cadres pour portes et fenêtres, robinets et autres matériel de plomberie;

f) les produits soudés tels que les récipients, les réservoirs, les cylindres et

g) les pièces de rechange et les composantes de l'équipement agricole, des transports et des communications ainsi que pour les grandes industries.

10. Les industries mécaniques qui fabriquent les produits, pièces et composants mentionnés plus haut portent sur une association de deux ou plusieurs des éléments suivants, à savoir: la fonderie, la forge, le traitement à chaud, les ateliers de mécanique, les ateliers d'outillage, les ateliers de fabrication et les installations de revêtement métalliques. Les besoins en services d'appui essentiels vont d'une fonderie pour les moulages tels que les trous d'homme à une combinaison englobant au moins une fonderie, une forge, un atelier de traitement thermique et de machines pour la fabrication de produits plus complexes, notamment les pièces de rechange et les composants, ainsi que d'autres pièces non énumérées plus haut.

11. Nombre de pays africains disposent de services d'appui sous forme d'ateliers de chemins de fer ou de chantiers navals, de grands établissements industriels, etc.. Dans certains pays dotés de tels services, il faudrait examiner la possibilité de rationaliser et d'améliorer ceux qui existent avant de prendre la décision d'en créer de nouveaux. A cet égard, il convient de noter que de tels services, destinés à pourvoir à des besoins pressants, sont généralement sous-utilisés d'où la possibilité de les rationaliser.

12. On pourra implanter aux niveaux multinational et sous-régional des unités industrielles clefs pour la fabrication de pièces de rechange et d'éléments ne pouvant être produits qu'au niveau national. De telles unités devraient être identifiées au cours des séminaires régionaux devant se dérouler au cours de la phase préparatoire de la Décennie.

13. L'adoption des modèles existants et la conception de nouveaux types de produits adaptés aux conditions locales constituent une autre activité susceptible d'être menée à meilleur profit au niveau sous-régional. A cette fin, les institutions existantes de conception et de fabrication de produits devraient être renforcées ou créées éventuellement, les services offerts par le Centre régional africain de conception et de fabrication techniques (ARCEDEM), qui a accordé la plus haute priorité au matériel agricole, utilisés pleinement.

14. Le type, la combinaison et le potentiel de services d'appui de base devraient être déterminés par le type et la demande de produits industriels. Ce préalable signifie évidemment que chaque pays africain doit entreprendre d'urgence une étude de marché en vue d'identifier les produits à fabriquer et d'en évaluer la demande.

B. Les industries clefs basées sur les ressources naturelles

15. A la différence des industries mécaniques qui reçoivent leurs facteurs de production des industries basées sur les ressources naturelles, ces dernières doivent être identifiées sur la base des ressources naturelles (matières premières et énergie) d'un pays ou d'un groupe de pays. Puisqu'il est pratiquement impossible pour un seul pays ou groupe de pays africains de produire l'ensemble des biens d'équipement, des biens intermédiaires et de consommation nécessaires à l'économie, notamment au cours de la période relativement courte qui va de 1982 à l'an 2000, tous les pays ou groupes de pays qui sont dotés de ressources complémentaires doivent identifier les industries clefs basées sur les ressources susceptibles de leur procurer de nets avantages qui peuvent servir de base à leur industrialisation ou qui entretiennent des liens réels avec les activités industrielles et autres activités économiques ou encore qui contribuent à atténuer la dépendance excessive de la région vis-à-vis des facteurs de production étrangers ou encore de nature à faire rentrer les devises pouvant servir à développer d'autres secteurs de l'économie. Il est évidemment possible de combiner l'ensemble de ces facteurs.

16. Une industrie motrice n'est pas forcément une industrie de base. Tout sous-secteur ou branche industriel peut devenir industrie motrice. Les ressources et biens ci-après qui en sont issus pourraient servir d'exemples de produits d'industries clefs basées sur les ressources:

a) Le maïs, le sorgho, le manioc, la pomme de terre, etc.: amidons, dextrine, agglutinants, pâte, gomme, sirop, huile et fourrage;

b) La canne à sucre: le sucre et les produits fabriqués à partir de ces dérivés (la pulpe et la pâte à papier, les furfural et les panneaux de fibre tirés de la bagasse, l'alcool éthylique et ses dérivés tels que l'éthylène, le chlorure de polyvinyle, le polyéthylène, l'acide acétique, l'acétaldéhyde et les fourrages tirés de la mélasse et la cire;

c) Le coton: fibres de coton, tissus (écru, teint, imprimé) cordages et gazes en coton, huile de graines de coton et fourrages tirés des graines de coton dans des régions de culture du coton telles que les régions du Sahel;

d) Le bétail: viande, produits laitiers, cuir et produits du cuir et sous-produits tels que les fourrages, la gélatine, la colle et les engrais dans les régions riches en bétail des pays de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique australe et du Sahel;

e) Le bois: bois, poteaux, vernis, contreplaqués, particules et panneaux de fibres, pulpe, papier et produits du papier, fibres de rayonne visqueus, gomme, résine, charbon et produits chimiques apparentés tels que le méthanol et l'acide acétique dans les pays de l'Afrique du Centre et de l'Ouest;

f) Les minéraux non métalliques: la chaux tiré du calcaire et de l'argile, le verre tiré du sable, les briques, les matières réfractaires et les produits de céramique tirés de l'argile et du sable;

g) Les Phosphates, sels potassiques, gaz naturel, soufre, sel, etc.: engrais, pesticides, produits pharmaceutiques et des centaines d'autres produits chimiques;

h) Le minerai de fer, le charbon et le calcaire: le fer et l'acier pour la fabrication de moules en métaux, d'outils manuels, de machines agricoles, de pièces de rechange et de composantes pour matériel agricole et des transports ainsi que d'autres biens d'équipement et biens industriels permettant d'assurer ainsi la liaison entre les industries mécaniques de base et les industries motrices reposant sur les ressources naturelles;

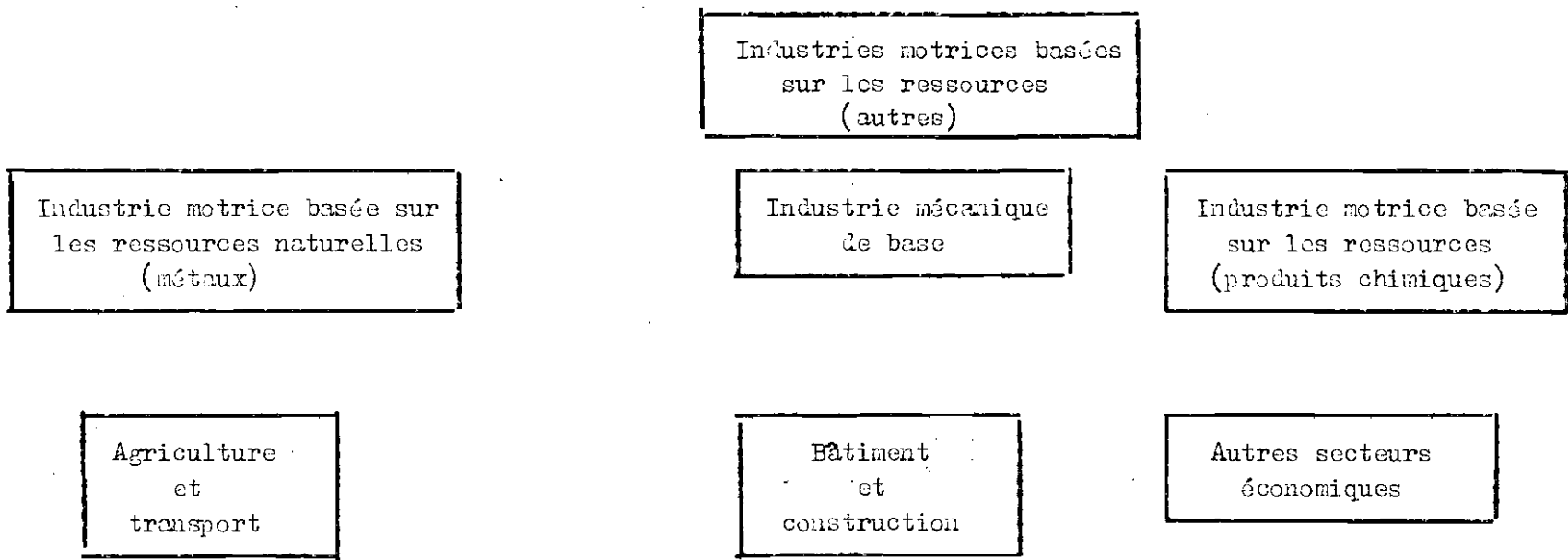
i) L'électricité: les produits dont la fabrication nécessite des procédés à forte intensité électrique (alluminium, cuivre, soude et chlore caustique, carbure de calcium, ammoniac issu de l'électrolyse de l'eau, acide phosphorique électrothermal, etc.).

C. Les relations entre les industries mécaniques et les industries clefs basées sur les ressources

17. Les relations entre les deux types d'industries clefs sont décrites dans le diagramme simplifié figurant ci-après.

18. Le diagramme fait ressortir clairement le rôle vital et central joué par l'industrie mécanique. Cette industrie clef reçoit les matières premières sous forme de biens intermédiaires d'autres industries ainsi que des services de transport, de communications, des services bancaires et des assurances, etc.

Rapport entre les industries mécaniques et les industries motrices basées
sur les ressources



————— Facteurs de production tirés des industries motrices reposant sur les ressources et d'autres activités économiques.

- - - - - Machines, équipements et biens industriels fournis aux industries motrices reposant sur les ressources et d'autres activités économiques.

19. Deux des industries basées sur les ressources naturelles à savoir, la métallurgie, les industries chimiques sont les principaux pourvoyeurs de facteurs de production à l'industrie mécanique. Parmi ces facteurs on compte la fonte, différents types d'acier, de cuivre, d'aluminium et d'alliages tels que le laiton et le bronze tirés des métaux essentiels, les plastiques, les caoutchoucs, les textiles, les peintures, les combustibles, les matières chimiques essentielles.

20. S'agissant des facteurs de production fournis par l'industrie mécanique il n'existe pas d'activité sociale ou économique qui n'en tire pas directement ou indirectement profit. On pourrait illustrer cette idée en donnant un exemple lointain dans le domaine social, celui des fournitures scolaires telle que la papeterie. Le papier est produit à partir du bois par une industrie du bois basée sur les ressources naturelles qui utilisent d'autres facteurs produits par les industries chimiques à base de ressources naturelles, et des industries motrices des machines et un équipement fabriqué par l'industrie mécanique. Bref, l'interdépendance entre l'industrie mécanique et les industries motrices basées sur les ressources est telle que l'une peut se passer de l'autre, par exemple les industries métallurgiques et l'industrie chimique de base.

III. ACTIVITES PREPARATOIRES MENEES A CE JOUR

21. En application de la résolution de l'Assemblée générale, les trois organisations (CEA, OUA et ONUDI) qui en avait reçu mandat de l'Assemblée générale et de l'OUA ont créé le Comité mixte intersecrétariats CEA/OUA/ONUDI de la mise en oeuvre du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique. Etant donné les délais nécessaires aux Etats membres pour incorporer les idées, objectifs, priorités, stratégies de la Décennie dans leurs plans, politiques et programmes nationaux de développement industriel, le Comité a adopté le calendrier suivant: la phase préparatoire se déroulera de 1982 à 1984 et la phase d'exécution de 1985 à 1990

22. Le Comité a élaboré des projets de propositions en vue de la mise en oeuvre du Programme de la Décennie, propositions qui comportent quatre parties:

- | | |
|------------------|--|
| Première partie: | Cadre pour la formulation et l'exécution du programme; |
| Deuxième partie: | Directives pour la formulation des stratégies pour les sous-secteurs et domaines industriels principaux; |

Troisième partie: Contrôle et rapports sur l'exécution du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique.

Quatrième partie: Modalités d'exécution du programme.

23. Les projets de propositions ont été examinés par la réunion intergouvernementale d'experts sur le programme de la Décennie pour le développement industriel de l'Afrique, qui s'est tenue du 19 au 23 octobre 1981 à Addis-Abeba, approuvés par la résolution 1 (vi) de la sixième Conférence des ministres africains de l'industrie tenue du 23 au 25 novembre 1981 à Addis-Abeba et adoptés par la résolution 442 (xvii) de la huitième Conférence des ministres de la CEA tenue du 27 au 30 avril 1982 à Tripoli et par le Conseil du développement industriel à Vienne en mai 1982.

24. La CEA, l'OUA et l'ONUDI ont réexaminé leurs programmes et activités respectifs afin de les réajuster conformément aux priorités définies pour la Décennie. Elles ont également identifié de nouveaux domaines d'activités qui seront développés au cours de la phase préparatoire.

25. Parmi les autres activités menées on compte l'organisation d'une réunion inter-institutions en mars 1982 à Vienne au cours de laquelle les organismes ont examiné leurs activités apparentées en Afrique, l'élaboration et la présentation en mai 1982 d'un descriptif de projet au PNUD en vue du financement de la phase préparatoire ainsi que l'élaboration de projets de directives en vue du lancement d'actions prioritaires aux niveaux national et sous-régional en vue de la mise en oeuvre du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique.

IV. ACTIVITES PREVUES AU COURS DE LA PHASE PREPARATOIRE (1982-1984)

A. Au niveau national

1. Principales activités en 1982-1983

Recrutement d'un expert sur place

26. L'expert recruté sur place doit être compétent, avoir un niveau supérieur posséder une bonne expérience et être familiarisé avec les activités de planification et l'exécution de projets industriels ainsi que leurs relations avec les autres secteurs servira, au début de la phase préparatoire, de charnière entre le Comité mixte intersecrétariats CEA/OUA/ONUDI et les pays intéressés (Centre de liaison opérationnel) et Comité national de coordination.

Choix d'un centre de liaison opérationnel

27. Le Centre de liaison opérationnel qui a pour objectif de coordonner l'exécution du programme de la Décennie au niveau national doit se trouver dans le Cabinet du Président ou du Premier ministre (voir directives).

Création d'un comité national de coordination

28. Le Comité national de coordination qui doit revêtir un caractère multisectoriel et multidisciplinaire fournira des conseils au Gouvernement et l'aidera dans la formulation, la supervision au niveau national du programme de la Décennie portant sur les activités figurant sous les rubriques 4 à 9.

Organisation d'un séminaire national

29. Ce séminaire a pour objectif de permettre au Comité mixte intersecrétariats CEA/OUA/ONUUDI de donner des informations aux membres du Centre de liaison opérationnel et du Comité national de coordination et de permettre un échange de points de vue entre ses membres sur la Décennie, d'arrêter les activités à entreprendre dans l'immédiat et d'assigner les différentes tâches.

Elaboration de documents en vue du séminaire national

30. Les experts nationaux désignés par le Comité national de coordination et secondés par les consultants recrutés sur le plan international élaboreront, à la demande du Gouvernement intéressé, les documents (que viendront compléter d'autres documents jugés nécessaires) sur les thèmes ci-après:

a) Etude, diagnostic et analyse de la structure industrielle nationale existante, ses forces et faiblesses, ses relations réciproques et les relations existant à l'intérieur de cette structure, etc.;

b) Evaluation des entreprises industrielles existantes, notamment celles ayant une large incidence sur l'industrie et l'économie dans son ensemble; en vue de formuler des propositions tendant à accroître l'utilisation de leur capacité et en améliorer l'efficacité;

c) Inventaire des matières premières et de l'énergie nationale, notamment leur remplacement, leur teneur (analyses chimiques), les réserves (connues, déclarées et supposées), l'accessibilité de ces réserves par chemin de fer, route, voies

d'eau, la capacité et la production annuelle, leur extension prévue et la capacité de nouveaux projets ainsi que leur date de démarrage, les propositions et activités complémentaires nécessaires pour assurer la rentabilité commerciale des gisements ainsi que les produits agricoles destinés au traitement industriel;

d) Identification de projets clefs intégrés et liés reposant sur:

- i) les ressources (voir le point 5 c) ci-dessus et les marchés locaux, les moyens de production existants, les projets en cours, les ébauches de projets actuels;
- ii) les besoins en échange de facteurs production entre projets et entre secteurs et les rapports avec les moyens de production et les projets nationaux et multinationaux,

e) Evaluation des compétences (main-d'oeuvre) et des possibilités (cadre institutionnel national) qui permettraient au pays de faire face à ses besoins en évolution constante et à ses besoins en facteurs en vue de l'exécution des projets essentiels identifiés au point 5 d) plus haut, notamment dans les domaines ci-après:

- i) la planification et l'exécution industrielles: identification, formulation, évaluation, promotion et exécution des projets, choix technologique, compétence et gestion - achat de matériel, de machines et d'équipement - négociation et conclusion de marchés - construction d'usines et construction sur commande - exploitation et entretien des usines - et mise en valeur de la main-d'oeuvre - transport - commercialisation et distribution - recherche-développement;
- ii) cadre institutionnel comportant un mécanisme de planification: ministère de l'industrie et ministères apparentés tels que ceux de l'agriculture, du commerce, des transports et des communications; organismes d'exécution financiers tels que les entreprises semi-publiques et les sociétés et organismes de services d'ingénieurs-conseil, de finances, établissement de recherche-développement et de formation;
- iii) relation entre les établissements nationaux et leurs homologues multinationaux et formulation de propositions concernant celles qui seront créées dans le futur;

iv) appui, encouragements, etc. apportés aux industriels en général et aux entrepreneurs nationaux en particulier.

f) Programme de mise en valeur de la main-d'oeuvre (sur la base du point 5 e) i) plus haut), notamment en faveur des industries motrices dans les domaines de la formulation, de l'évaluation, de la promotion et de l'exécution des projets - définition, évaluation et négociations relatives aux spécifications techniques, aux offres et aux marchés - achat de matériel, de technologie, d'usines, services de gestion, d'ingénieurs-conseil, construction et exploitation d'usines - commercialisation-distribution, recherche-développement.

Organisations de séminaires nationaux

31. Ces séminaires ont pour objectif de se pencher sur les études mentionnées sous la rubrique 5, d'étudier le plan de développement industriel national compte tenu de ces études et d'élaborer un projet de plan révisé qui incorpore les concepts théoriques, objectifs et priorités du Programme de la Décennie. Le projet de plan réajusté sera examiné et approuvé par le Gouvernement. Les séminaires devraient regrouper les membres du Comité national de coordination, les responsables gouvernementaux et les représentants des organismes semi-publics, des entreprises publiques, les institutions financières, les principales entreprises publiques et privés, les petites unités industrielles, les organismes d'ingénieurs-conseil, les coopératives, les syndicats, des associations professionnelles et les fabricants, les chambres de commerce et d'industrie, les établissements de formation, de recherche-développement ainsi que les consultants et membres du personnel de la CEA, de l'OUA et de l'ONUDI recrutés sur le plan international.

Elaboration du matériel publicitaire et sensibilisation du public

32. La CEA, l'OUA et l'ONUDI fourniront le matériel servant à la publicité relative à la Décennie du développement industriel de l'Afrique. Toutefois, chaque Etat membre devrait élaborer le matériel relatif à son plan national de développement industriel prévu par le séminaire national et approuvé par le Gouvernement. Le matériel publicitaire doit être utilisé efficacement pour sensibiliser le public, notamment les responsables gouvernementaux, les agents de production et de distribution, les coopératives, les syndicats et les établissements d'enseignement. Cette publicité pourrait être assurée par:

a) les moyens d'information (journaux, revues, radio, télévision et films documentaires);

b) la rédaction et la diffusion massive de publications spécialisées sur les industries et les domaines prioritaires à l'intention de différents groupes-cibles;

c) l'organisation de conférences à l'intention des responsables gouvernementaux spécialisés dans le développement économique, les associations commerciales et professionnelles, les coopératives, les centrales syndicales, les enseignants et des étudiants, etc.);

d) la diffusion d'informations relatives à l'expérience acquise par les autres pays en Afrique ou ailleurs.

Formation

33. Les activités de formation menées par le biais de stages, séminaires, voyages d'études, formation en cours d'emploi et sur le tas démarreront dans une quelconque des spécialisations choisies par les Etats membres une fois que le programme de mise en valeur de la main-d'oeuvre évoqué sous le point 5 f) est approuvé par le Gouvernement:

a) l'élaboration, la promotion, et l'exécution de projets;

b) la préparation et l'évaluation des cahiers des charges, des appels d'offres et des contrats ainsi que la poursuite de négociations connexes;

c) l'achat de matériel, de technologie, d'usines et acquisition de services de gestion et d'ingénieurs-conseil;

d) la construction, l'exploitation et la direction d'usines;

e) commercialisation et distribution de matières premières, de produits intermédiaires et de produits industriels.

Amélioration du cadre institutionnel

34. Une fois la nécessité de perfectionner et de renforcer les capacités et les possibilités des institutions établie conformément au point 5 e) ii) et approuvée par le Gouvernement, la CEA, l'OUA et l'ONUDI prêteront une assistance au titre de l'un quelconque ou plusieurs des aspects institutionnels ci-après auxquels le Gouvernement pourrait s'intéresser:

- a) rassemblement de données en vue de la planification;
- b) élaboration de projets et de programmes intégrés;
- c) coordination d'activités industrielles et connexes;
- d) services d'ingénieurs-conseil;
- e) sociétés industrielles ou leurs équivalents;
- f) construction, exploitation et direction des entreprises industrielles;
- g) commercialisation et distribution des matières premières et des produits;
- h) direction d'entreprises;
- i) formation;
- j) recherche-développement.

2. Principales activités prévues pour 1983/1984

35. Le Comité national de coordination continuera de fournir des conseils et de prêter une assistance au Gouvernement en vue de:

- renforcer la coopération entre les ministères s'occupant des affaires économiques (planification, industrie, agriculture, mines, commerce, transport et communications et finances) et leurs organismes respectifs;
 - le choix des projets à exécuter parmi ceux identifiés sous le point 5.(d) et la réalisation d'activités complémentaires les concernant, y compris l'élaboration d'études de préinvestissement;
 - la réalisation d'études et d'activités relatives aux matières premières, à l'énergie, à la main-d'oeuvre et aux finances;
 - la poursuite des activités connexes à la formation;
 - la poursuite des activités ayant trait à l'amélioration et au renforcement des institutions;
 - la réalisation d'autres activités découlant des séminaires nationaux, notamment la réalisation d'études spécifiques telles que la détermination de la rentabilité commerciale des gisements et des ressources agricoles et la coopération industrielle avec les autres Etats membres.
-

3. Principales activités prévues pour 1984/1985

36. Tout en continuant de fournir des conseils et de prêter une assistance au Gouvernement au titre des activités prévues pour la période 1983-1984, le Centre national de coordination se concentrera sur les activités ci-après:

- évaluation des projets en vue d'en confirmer la cohérence en tant que programme;
- la promotion des projets auprès des organismes financiers d'investissement en vue de leur exécution;
- la réalisation d'activités ayant trait à l'évaluation des projets en vue de la prise de décisions concernant les investissements qui seront suivis de négociations, de conclusion de marchés et de conceptions techniques.

B. Au niveau sous-régional et régional

1. Principales activités prévues pour 1982-1983

- Organisation d'une réunion publicitaire (par la CEA, l'OUA et l'ONUDI)

37. Cette réunion a pour objectif d'informer et de sensibiliser les fonctionnaires des moyens d'information, notamment ceux d'Afrique, aux objectifs et programmes de la Décennie.

- Constitution d'un groupe restreint d'experts africains (par la CEA, l'OUA et l'ONUDI)

38. Cette réunion qui se tiendra aux mêmes lieu et date que celle prévue sous le point A.1 plus haut examinera et améliorera les directives relatives aux activités nationales et le mandat confié aux consultants locaux dont il est question plus haut.

- Publication du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique (par la CEA, l'OUA et l'ONUDI)

39. Les quatre parties des propositions en vue de la formulation et de l'exécution du programme de la Décennie qui incluent les ajouts et modifications faites par les réunions ministérielles et les experts mentionnés plus haut, seront rédigées en anglais, en français et en arabe à l'intention des participants aux séminaires nationaux et sous-régionaux et en vue d'une large diffusion.

2. Principales activités prévues pour 1983-1984

Réunions de consultation des organisations intergouvernementales africaines (y compris les institutions spécialisées en Afrique

40. Ces réunions ont pour objectif de familiariser les organisations et organismes avec les concepts, objectifs et priorités de la Décennie dans le détail, de les aider à les incorporer à leurs plans de développement et de leur permettre d'harmoniser ces plans et programmes en vue d'éliminer le double emploi.

Réunions de consultation entre les organisations intergouvernementales africaines et les institutions spécialisées de l'ONU

41. Ces réunions devraient permettre aux institutions spécialisées de l'ONU de mettre leurs ressources en commun et de concentrer leurs efforts sur l'assistance aux organisations intergouvernementales dans l'exécution des activités industrielles prévues sous le point B.1 susmentionné.

Comités sous-régionaux

42. Chaque comité sous-régional définira un mandat et examinera les travaux d'un groupe intergouvernemental d'experts qui sont censés examiner et intégrer, avec le concours de consultants recrutés sur le plan international, les projets sous-régionaux découlant des séminaires nationaux et de ceux prévus au point B.1 plus haut ainsi que ceux présentés par les MULPOC. Les comités regrouperaient les représentants des Etats membres, des organisations intergouvernementales et des institutions financières et de recherche de la sous-région.

Organisation de séminaires sous-régionaux

43. Chaque sous-région organisera un séminaire en vue d'étudier le rapport élaboré par le groupe intergouvernemental d'experts et de lancer des projets multinationaux d'intégration. Les experts du Groupe intergouvernemental, les membres du Comité sous-régional, les fonctionnaires de la CEA, de l'OUA de l'ONUDI et des MULPOC, ainsi que des consultants internationaux participeront aux séminaires.

3. Principales activités prévues pour 1984-1985

Présentation des rapports issus des séminaires sous-régionaux

- a) Rapport sur l'Afrique de l'Ouest au Conseil des ministres de la CEDEAO;
- b) Rapport sur l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe présenté au Conseil des ministres du MULPOC de Lusaka;
- c) Rapport sur l'Afrique du Centre présenté au Conseil commun des ministres de l'UDEAC et de la CEPGL;
- d) Rapport sur l'Afrique du Nord présenté au Conseil des ministres du MULPOC de Tanger.

Création d'un ou plusieurs mécanismes africains de consultation, de négociation et d'arbitrage industriels

44. Les mécanismes susmentionnés sont destinés i) à renforcer la position de l'Afrique vis-à-vis des investisseurs, des fournisseurs de technologie, de compétences, de machines, d'équipement, de matières premières et de biens intermédiaires, de services d'ingénieurs-conseil et de gestion, de services de formation et ii) à faciliter le règlement des différends entre Etats membres.

Organisation de réunions ministérielles sous-régionales

45. Ces réunions qui se tiendront à la fin de la phase préparatoire (1984) ou au début de la phase d'exécution (1985) examineront les progrès accomplis au cours de la phase préparatoire et prendront les décisions d'investissement relatives aux projets viables déjà évalués et arrêteront les mesures complémentaires à prendre en ce qui concerne d'autres projets et domaines.

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

46. Les priorités définies en matière industrielle dans le Protocole de la ZEP sur la coopération dans le domaine du développement industriel coïncident avec celles dégagées pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique, ce qui veut dire que les activités prévues aux niveaux national et sous-régional pour la phase préparatoire de la Décennie, telles qu'elles sont précisées dans la quatrième partie contribueront à la réalisation des objectifs de la ZEP en matière de développement industriel.

47. Dans la quatrième partie sont énumérées un certain nombre d'activités à entreprendre au niveau sous-régional au cours de la phase préparatoire de la Décennie. Le nombre et la nature de ces activités ont été assez clairement définis pour pouvoir être adaptés aux conditions et besoins particuliers de chaque sous-région.

48. S'agissant des Etats membres de la ZEP, il est recommandé que les principales activités englobent celles qui doivent être menées par:

- a) Le Comité de coopération industrielle au lieu du Comité sous-régional;
- b) Le Groupe intergouvernemental d'experts;
- c) Le séminaire sous-régional.

Le Conseil des ministres de la ZEP examinera ensuite le rapport du séminaire sous-régional.

49. Il convient de noter que les consultations permanentes au sein de la ZEP tel qu'il est proposé dans les directives en vue de la mise en oeuvre de la Décennie 1/ faciliteront l'intégration continue des projets nationaux avec les éléments multinationaux qui découleraient des séminaires nationaux ainsi que tout nouveau projet prioritaire proposé par les Etats membres compte tenu de leurs besoins ainsi que les avants-projets proposés dans le programme de la Décennie. L'ensemble de ces propositions contribueront sans doute à donner au programme industriel de la ZEP un caractère intégral.

1/ Directives pour le lancement d'actions prioritaires aux niveaux national et sous-régional (1982-1984) en vue de la mise en oeuvre du programme de la Décennie (ECA) FCIA.7/INR/MP/3.